CONCOURS DE DROIT COMMUN ET EXAMENS PROFESSIONNELS ITRF

(Décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié)

Contingent de postes ouverts au concours ITRF de droit commun

Au titre de l'année 2024 l'université de Rouen Normandie a demandé l'ouverture au concours ITRF de droit commun de **56 postes** : 2 ingénieurs de recherche, 21 ingénieurs d'études, 10 assistants ingénieurs, 18 techniciens et 5 adjoints techniques.
Le détail de ces postes figure sur l'avis de recrutement et est également disponible sur le site web de l'établissement (Recrutement > Liste des emplois ITRF ouverts au concours de droit commun - Session 2024).

Modalités d'inscription et suivi des candidatures pour les concours de droit commun et examens professionnels ITRF

Les inscriptions aux concours de droit commun et examens professionnels ITRF se font par internet **à partir du 2 avril 2024 midi** à l'adresse suivante http://www.itrf.education.gouv.fr, avec l'obligation d'imprimer directement le dossier d'inscription en ligne et de l'envoyer au centre organisateur du concours.
Le suivi individuel des dossiers, le calendrier des épreuves, ainsi que les résultats seront consultables à partir de cette même adresse, à l'aide du numéro de candidat et du code qui auront été attribués à la fin de la préinscription.
La date limite de renvoi des dossiers de candidature aux centres organisateurs est fixée **au 30 avril 2024** (cachet de la poste faisant foi).
Afin de sécuriser l'envoi de leur dossier, les candidats sont invités à effectuer un envoi en recommandé simple, seul gage du respect de la date limite d'inscription en cas de contestation ultérieure.
Les calendriers prévisionnels des concours et examens professionnels ITRF sont consultables sur le site web de l'établissement à l'adresse suivante http://communaute-universitaire.univ-rouen.fr/calendriers-previsionnels-des-concours-itrf-et-examens-professionnels-64664.kjsp.

Conditions à remplir

Aucune condition d'âge n'est exigée.
Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

S'agissant des conditions de diplômes ou d'ancienneté requises, celles-ci sont déterminées par le type de recrutement (concours ou examen professionnel), la voie du concours (externe, interne ou 3e concours), la catégorie d'emploi (A, B ou C) et les corps et grade. Il convient de se reporter à l'annexe suivante pour tout complément d'informations.

Nature des épreuves

À l'instar des conditions de diplômes ou d'ancienneté requises, la nature des épreuves est liée au type de recrutement (concours ou examen professionnel), à la voie du concours (externe, interne ou 3e concours), à la catégorie d'emploi (A, B ou C) et aux corps et grade. Il convient de se reporter à l'annexe suivante pour tout complément d'informations.

Constitution du dossier

Au moment de son inscription, chaque candidat se verra notifier les pièces nécessaires à la constitution de son dossier.
Chaque candidat à un concours de catégorie A ou chaque candidat admissible à un concours de catégorie B ou C, doit produire de façon dématérialisée un curriculum vitae et une lettre de motivation.
En outre, dans le cadre de la constitution de son dossier, le candidat sera amené à fournir des pièces qui devront être à la fois vérifiées, et visées, par la direction des ressources humaines (ex/ état des services).
Compte tenu du nombre potentiel de candidats au concours, et afin de faciliter et de garantir la gestion de l'ensemble de ces documents, il est demandé au candidat de faire parvenir ces pièces à la DRH, au sein du bureau de gestion de personnels concerné, **au plus tard le 19 avril 2024**.

Contacts

Justine POLLET-LORIO, responsable du bureau des personnels BIATSS
Élodie BARY, responsable de la gestion du recrutement et des concours ITRF
Alisée VANDERCOILDEN, gestionnaire concours
Tél : 02 35 14 62 39 et 02 35 14 60 52
mél : concours.itrf@univ-rouen.fr

CONCOURS

Catégorie A

Corps	Voie	Conditions de diplômes ou d'ancienneté	Nature des épreuves
Ingénieur de recherche (IGR)	concours externe	Doctorat, diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent ou expérience professionnelle (diplôme/titre classé niveau 7 (master, DEA, DESS, diplôme ingénieur, etc.)	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 4)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 10 min max. Durée : 45 min **(coefficient 5)**
	concours interne	7 années de services publics de catégorie A au 1er janvier de l'année du concours et appartenir à un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 2)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 10 min max. Durée : 45 min **(coefficient 4)**
Ingénieur d'études (IGE)	concours externe	Licence, diplôme équivalent ou expérience professionnelle (diplômes classés au niveau II) (diplôme/titre classé niveau 6 (licence, licence professionnelle, BUT, maîtrise, etc.)	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 4)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max. Durée : 30 min **(coefficient 5)**
	concours interne	5 années de services publics au 1er janvier de l'année du concours	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 2)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max. Durée : 30 min **(coefficient 4)**
	troisième concours	Tout candidat justifiant d'une expérience dans le secteur privé, comme élu ou responsable d'association d'une durée de 4 ans	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 4)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max. Durée : 30 min **(coefficient 5)**
Assistant ingénieur (ASI)	concours externe	DUT, BTS, DEUST, diplôme équivalent ou expérience professionnelle (diplômes classés au niveau III)	Admissibilité : Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique sur un sujet **ou** traitement de questions et résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir. Durée 3 heures **(coefficient 4)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max. Durée : 30 min **(coefficient 5)**
	concours interne	4 années de services publics au 1er janvier de l'année du concours	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 2)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec le jury de 30 minutes, débutant par un exposé du candidat de 5 min max **(coefficient 4)**

Assistant ingénieur (ASI)	troisième concours	Tout candidat justifiant d'une expérience dans le secteur privé, comme élu ou responsable d'association d'une durée de 4 ans	Admissibilité : Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique sur un sujet **ou** traitement de questions et résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir. Durée 3 heures **(coefficient 4)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max. Durée : 30 min **(coefficient 5)**

Catégorie B

Corps	Voie	Conditions de diplômes ou d'ancienneté	Nature des épreuves
Technicien classe supérieure (TCS)	concours externe	DUT, BTS, DEUST, diplôme équivalent ou expérience professionnelle (diplômes classés au niveau III)	Admissibilité : Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique **ou** traitement de questions et résolution de cas pratiques & exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir Durée : 3 heures **(coefficient 3)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max Durée : 25 min **(coefficient 5)** Selon l'emploi type dont relèvent le ou les emplois à pourvoir, le jury peut prévoir que cette épreuve comporte, en plus de l'audition, la réalisation préalable en sa présence d'un travail ou exercice pratique réalisé concomitamment par les candidats le jour de leur audition. Dans ce cas, la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 2 heures, y compris le temps consacré à la préparation et à la réalisation dudit travail ou exercice.
	concours interne	4 ans de services publics	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 2)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max. Durée : 25 min **(coefficient 5)** Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission, avant l'application du coefficient s'y rapportant, est éliminatoire.
Technicien classe normale (TCN)	concours externe	Bac, diplôme équivalent ou expérience professionnelle (diplômes classés au niveau IV) * Sont exemptés de la condition de diplôme les pères et mères ayant effectivement élevé ou élevant au moins 3 enfants ainsi que les sportifs de haut niveau.	Admissibilité : Traitement de questions et résolution de cas pratiques & exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir Durée : 3 heures **(coefficient 3)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max Durée : 25 min **(coefficient 5)** Selon l'emploi type dont relèvent le ou les emplois à pourvoir, le jury peut prévoir que cette épreuve comporte, en plus de l'audition, la réalisation préalable en sa présence d'un travail ou exercice pratique réalisé concomitamment par les candidats le jour de leur audition. Dans ce cas, la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 2 heures, y compris le temps consacré à la préparation et à la réalisation dudit travail ou exercice.
	concours interne	4 ans de services publics	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 2)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec un jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min max. Durée : 25 min **(coefficient 4)** Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission, avant l'application du coefficient s'y rapportant, est éliminatoire.

Catégorie C

Corps	Voie	Conditions de diplômes ou d'ancienneté	Nature des épreuves
Adjoint technique principal 2e classe (ATRFP2)	concours externe	BEP-CAP, diplôme équivalent ou expérience professionnelle (diplômes classés au niveau V)	Admissibilité : Traitement de questions et résolution de cas pratiques & exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir Durée de 2 heures **(coefficient 3)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. - entretien avec le jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min maximum. Durée : 20 min **(coefficient 5)** Selon l'emploi type dont relèvent le ou les emplois à pourvoir, le jury peut prévoir que cette épreuve comporte, en plus de l'audition, la réalisation préalable en sa présence d'un travail ou exercice pratique réalisé concomitamment par les candidats le jour de leur audition. Dans ce cas, la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 2 heures, y compris le temps consacré à la préparation et à la réalisation dudit travail ou exercice.
	concours interne	agent titulaire ou non titulaire justifiant d'1 année de services civils effectifs	Admissibilité : Étude du dossier du candidat par les membres du jury **(coefficient 2)** Admission : Les candidats doivent saisir un CV et une lettre de motivation. Entretien avec le jury, débutant par un exposé du candidat de 5 min maximum. Durée : 20 min **(coefficient 4)**

EXAMENS PROFESSIONNELS

Catégorie A

Grade	Conditions de diplômes ou d'ancienneté	Nature des épreuves
Ingénieur de recherche hors classe	IGR 1CL justifiant au 31 décembre de 8 ans de services comme ingénieur de recherche, ou IGR 2CL ayant atteint le septième échelon et justifiant dans ce grade de 8 ans de services effectifs	Étude du dossier du candidat par les membres du jury Entretien avec un jury de 30 minutes, débutant par un exposé du candidat de 10 min max (notation de 0 à 20)

Catégorie B

Grade	Conditions de diplômes ou d'ancienneté	Nature des épreuves
Technicien classe exceptionnelle	TCS justifiant au 31 décembre d'au moins 1 an dans le cinquième échelon de leur grade et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Étude du dossier du candidat par les membres du jury Entretien avec un jury de 25 minutes, débutant par un exposé du candidat de 5 min max (notation de 0 à 20)
Technicien classe supérieure	TCN ayant atteint au moins le quatrième échelon de leur grade au 31 décembre, et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Étude du dossier du candidat par les membres du jury Entretien avec un jury de 25 minutes, débutant par un exposé du candidat de 5 min max (notation de 0 à 20)

Toutes les informations relatives au concours ITRF sont disponibles à l'adresse suivante :
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements/itrf.